

L'indépendance du Ruanda-Urundi
Territoire de Ruhengeri
Tribunal de Territoire

Ruhengeri le 9-5-1958

Ruhengeri



3906

n. A/537/4.I.14

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
Ruhengeri.

Consigner
Ruhengeri

Monsieur l'Administrateur,

Comme suite à votre lettre n. A/493/4.I.14
du 30/4/58 reçue le 6-5-58, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que le Tribunal de Territoire n'a pas
encore rendu le jugement. RuBANZABIGWI et RuNIGI.

Le jugement dont vous parlez, je crois que
ce serait celui qui aurait été rendu en 55, mais ici
ce n'est pas RuNIGI qui était en cause, c'était plutôt
RuBANZABIGWI et RuTHARA.

Quant à l'affaire Rubanzabigwi et RuNIGI
elle a été introduite en appel au Tribunal de Territoire
en date du 5 avril 1958, jusqu'à présent elle n'est pas
encore tranchée.

Je vous prie donc de me faire savoir si
vous voulez l'avis Traduction de la copie du Tribu-
nal de Chef-lieu.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur
de Territoire l'expression de ma haute considération.

Le greffier du Tribunal de Territoire
Ruvampakie E.